Montreuil, le 10 février 2009

Madame la Sous-Directrice,

Dans le cadre du plan d'accompagnement social de la restructuration des Douanes, vous avez décidé de mettre en place, à la suite de ce qui se passe en partie à la DGFIP, une nouvelle voie d'accès à la catégorie B et A. Cette « troisième voie », complémentaire au concours et à la Liste d'Aptitude, vous la qualifiez « d'examen professionnel ».
Depuis longtemps, le SNAD-CGT revendique l'accès à la catégorie supérieure par concours et examen professionnel.
Ainsi, si nous pouvons être satisfaits de la création d'une troisième voie d'accès à la catégorie supérieure, nous ne pouvons que dénoncer les conditions qui encadrent cette réforme à savoir la restructuration des Douanes et la mise en place d'un plan d'accompagnement social que nous n'avons pas signé. Nous revendiquons ? que cette réform soit pérenne et qu'elle soit totalement indépendante du plan d'accompagnement social parce qu'elle est juste, légitime et attendue par les agents.
Cette réforme sur le recrutement des personnels de catégorie A et B est importante. Aussi, si vos propositions nous conviennent sur le fond, nous émettons quelques réserves sur la forme.

Notre conception de cet examen professionnel est donc la suivante :

Parallèlement au concours, qui doit rester la voie principale d'accès (concours externe et interne, ce dernier ayant été professionnalisé pour les A et en passe de l'être pour les B) et de la liste d'aptitude, une troisième voie d'accès, adaptée aux collègues qui n'ont pu passer le concours du fait de leur situation personnelle, doit être proposée pour la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs acquis professionnels.
En effet, non seulement la Liste d'Aptitude ne remplit que de moins en moins ces fonctions, mais elle génère parfois un sentiment d'arbitraire que la DGDDI ne peut plus ignorer.

Nos revendications correspondent aux souhaits des agents et constituent un tout, qui lie « le vivier », la nature et la préparation des épreuves, la formation et les affectations. Il s'agit donc bien de créer un nouveau système qui ne soit ni un concours, ni une sélection du type actuel de la « Liste d'Aptitude » .

Concernant les épreuves :

La CGT considère a priori que pour s'ouvrir à tous, l'examen ne doit privilégier ni l'écrit ni l'oral.
L'écrit doit être professionnel et accessible à chaque agent, avec un panel d'épreuves suffisant pour couvrir l'ensemble de la réalité des missions exercées par les collègues (donc des choix larges reprenant les spécialités existant en douane comme les marins, etc).

Des fortes réserves sur l'épreuve orale.

La constitution par chaque candidat d'un dossier en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui doit permettre « d'identifier » la nature de son activité professionnelle et de la « comparer » aux autres candidats, nous semblent aller à l'encontre de l'esprit de cet examen. Les risques d'arbitraire en fonction de ce dossier sont considérables. Pour la CGT, cette conception relève davantage d'une logique de profilage et n'a pas sa place dans cet examen.
D'autre part, la constitution de ce dossier nous semble bien trop lourd et dangereux sous certains aspects notamment les renseignements concernant les activités extra-professionnelles des candidats.

La CGT demande la modification de ce dossier RAEP en une fiche récapitulative sur les fonctions professionnelles exercées précédemment par les candidats. La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle que ce dossier est censé donner nous semble très flou et peut être facteur de jugement a priori de la part du jury. D'autre part, qu'entendez-vous par le terme « expérience professionnelle » ? La pluralité des postes occupés sera-t-il « le » critère sélectif ? L'agent doit-il être passer par des services particuliers ?
Pour la CGT, l'administration devrait plus parler de savoir professionnel. Un agent n'ayant occupé au cours de sa carrière qu'un même poste à cause notamment de contraintes familiales ne devra pas être pénalisé par le jury par rapport à un candidat ayant moins de contraintes familiales qui a pu occuper plusieurs postes durant sa carrière professionnelle.

Concours externe et interne de contrôleur.

Sur ce point, la CGT formule les mêmes griefs à l'encontre des épreuves orales de ce concours « rénové » de catégorie B. En effet, celles-ci s'apparentent plus à des entretiens d'embauches répondant à une logique de profilage qu'un véritable entretien pouvant mettre en exergue les qualités professionnelles et humaines du candidat.

La Délégation SNAD-CGT

LE CORRE Cédric , ALBERT Gilles, BONAY Patrice